



ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
CLICHY-SOUS-BOIS · COUBRON · GAGNY · GOURNAY-SUR-MARNE · LE RAINCY
LES PAVILLONS-SOUS-BOIS · LIVRY-GARGAN · MONTFERMEIL · NEUILLY-PLAISANCE
NEUILLY-SUR-MARNE · NOisy-LE-GRAND · ROSNY-SOUS-BOIS · VAUJOURS · VILLEMOMBLE

ARRÊTÉ

Arrêté n°AR2021-012 – Arrêté portant délégation de signature à Madame Peggy NARGEOT, Cheffe du service travaux et gestion du patrimoine à la Direction de l'Assainissement et de l'Eau, pour divers actes courants pendant la période du 2 au 6 août 2021 inclus

LE PRESIDENT,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 59,

VU le décret n°2015-1662 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Noisy-le-Grand,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-9,

VU la délibération CT2020/07/16-01 portant élection du Président de l'Etablissement public territorial,

CONSIDERANT qu'il y a un intérêt à faciliter le fonctionnement de l'Etablissement public territorial en accordant à certains fonctionnaires une délégation de signature pour des actes courants,

CONSIDERANT que Monsieur le Président est amené à s'absenter du 2 au 6 août 2021 inclus,

CONSIDERANT l'absence de Monsieur le Directeur général des Services, qui dispose d'une délégation de signature pour divers actes courants, pendant la période concernée,

CONSIDERANT l'absence de Madame la Directrice de l'Assainissement et de l'Eau, qui dispose d'une délégation de signature pour divers actes courants, pendant la période concernée,

CONSIDERANT que, dans ce but, il est souhaitable que le Président accorde une délégation de signature à la Cheffe du service travaux et gestion du patrimoine de la Direction de l'Assainissement et de l'Eau, pour divers actes courants et pendant la période du 2 au 6 août 2021 inclus,

ARRETE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Madame Peggy NARGEOT, Cheffe du service travaux et gestion du patrimoine à la Direction de l'Assainissement et de l'Eau, pendant la période du 2 au 6 août 2021 inclus pour les actes courants qui suivent :

- les certificats de conformité de raccordement au réseau d'assainissement,
- les autorisations de branchement sur le réseau d'assainissement,
- les avis sur les permis de construire en matière d'assainissement,
- les bordereaux d'enlèvement des déchets amiante dans le cadre des travaux d'assainissement.



Article 2 : Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, à Madame la Trésorière Principale de l'Etablissement public territorial et notifié à l'intéressée.

Fait à Noisy-le-Grand, le

19 JUIL. 2021

Notification à l'intéressée le :

7/09/21

Signature :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil sis 7, rue Catherine Puig à Montreuil (93558). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet www.telerecours.fr.



Le Président,

Xavier LEMOINE

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Arrêté portant délégation de signature à Madame Peggy NARGEOT, Cheffe du service travaux et gestion du patrimoine à la Direction de l'Assainissement et de l'Eau, pour divers actes courants pendant la période du 2 au 6 août 2021 inclus

Date de transmission de l'acte : 19/07/2021

Date de réception de l'accusé de réception : 19/07/2021

Numéro de l'acte : AR2021-012 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 093-200058790-20210719-AR2021-012-AI

Date de décision : 19/07/2021

Acte transmis par : Yannick DAVID

Nature de l'acte : Actes individuels

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.5. Delegation de signature